

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Aliénations

OBJET :
PROJET
D'ELARGISSEMENT
DE L'IMPASSE
CLAUDE BERNARD
- ECHANGE DE
PARCELLES AVEC
M. ET MME CLARAC

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUILLET 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a acquis pour l'euro symbolique, aux Consorts BRUNEL – RAYNAUD, par acte du 19 juillet 2006, diverses parcelles non bâties destinées à l'élargissement de l'impasse Claude Bernard, à savoir :

- Parcelle cadastrée section AD n° 337 d'une superficie de 126 m²
- Parcelle cadastrée section AD n° 339 d'une superficie de 53 m²
- Parcelle cadastrée section AD n° 344 d'une superficie de 5 m²
- Une partie de la parcelle AD n° 309, soit une superficie de 72 m² à prendre de la parcelle d'une contenance totale de 145 m², constituant un bien non délimité (BND), le restant d'une contenance de 73 m² étant propriété de Monsieur et Madame CLARAC.

Par la suite, les parcelles cadastrées section AD N° 337, 339 et 344 ont été classées dans le domaine public et le BND cadastré section AD N° 309 pour une contenance de 72 m² est resté dans le domaine privé de la Commune.

Dans le cadre de l'acte d'échange avec M. Mme CLARAC proposé ci-après, il a été nécessaire d'effectuer une enquête publique pour extraire trois parcelles du domaine public de la Commune. L'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au

23 octobre 2017 a été validée par une délibération du conseil municipal N°2018-20 du 24 janvier 2018.

Pour procéder à l'échange, le géomètre expert a extrait trois parcelles du domaine public de la commune cadastrées section AD n° 532,533 et 534 et va créer sur le BND d'une contenance totale de 145 m², trois parcelles distinctes d'une contenance respective de :

- 51 m² : restant la propriété de M. Mme CLARAC,
- 22 m² : destinée à l'acte d'échange avec M. Mme CLARAC,
- 72 m² : restant la propriété de la Commune.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'échange suivant :

- La Commune cède à M. Mme CLARAC la parcelle cadastrée AD N°534 d'une contenance de 20 m², lui appartenant, sur laquelle sont implantés les compteurs EDF de M. Mme CLARAC.

Cette parcelle a été estimée à 1 euro le m² suivant avis n°7300-SD du 14 juin 2018.

- M. Mme CLARAC cèdent à la Commune 22 m² de la partie du BND leur appartenant, à créer par le géomètre suivant document d'arpentage à établir.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'échange des parcelles concernées et à déposer tout document d'arpentage nécessaire à cet acte d'échange.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'échange de parcelles, sans soulte entre la Commune et M. et Mme CLARAC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cet échange et notamment l'acte authentique par devant notaire.

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

PRECISE que la dépense sera imputée au budget Ville de la commune, Opération 9006 - Aménagement urbain, Nature 2112.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Impasse Claude Bernard

